

Direction de l'académie
DASEN écoles-collèges
Affaire suivie par :
Laurent PINEL
Mél : ce.dasen1@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le jeudi 7 novembre 2024

La Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
chargée des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les directrices et les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les enseignantes et les enseignants,

S/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et les
inspecteurs en charge des circonscriptions du 1^{er} degré de
l'Académie de Paris

24AN0178

Objet : Recrutement, missions, rôles et engagements des maîtres d'accueil temporaire

L'exigence d'ancrage de la formation professionnelle des futurs professeurs des écoles sur des situations concrètes d'enseignement, les effectifs d'étudiants à former ainsi que l'intérêt de diversifier les lieux de stage (en fonction des cycles pédagogiques, des zones géographiques, des spécificités socioculturelles, etc.) rendent nécessaire la multiplication des terrains susceptibles d'accueillir des stagiaires et des étudiants. C'est pourquoi, au-delà des maîtres formateurs, il est fait appel à des enseignants volontaires pour les accueillir à titre temporaire dans leur classe pour des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Ces maîtres, sensibilisés aux exigences de la formation initiale de leurs futurs collègues, sont choisis parce qu'ils sont expérimentés et capables d'exposer à de futurs enseignants leurs manières de faire, d'explicitier les démarches mises en œuvre dans leur enseignement et de présenter la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent.

Ces maîtres d'accueil temporaire (MAT) sont désignés pour l'année scolaire par l'inspecteur d'académie, sur proposition de l'inspecteur chargé de circonscription. Ils exercent leur mission d'accueil en relation avec les maîtres formateurs, les conseillers pédagogiques et les professeurs d'INSPÉ qu'ils rencontrent.

Des réunions d'information et des actions de formation pour les préparer à leur mission d'accueil et de tutorat, pour les sensibiliser aux enjeux de la formation initiale, sont organisées à leur intention par l'académie avec les inspecteurs chargés des circonscriptions et les équipes pédagogiques des universités, notamment l'INSPÉ de Paris.

Il peut être fait appel aux MAT pour accueillir des enseignants stagiaires ou titulaires sur des projets d'accompagnement particulier.

1. PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

A. AVANT LA CANDIDATURE

Chaque année, à partir du mois de mai, les modalités de la campagne de recrutement des maîtres d'accueil temporaire sont annoncées aux inspecteurs et aux inspectrices de circonscription, aux conseillers pédagogiques, aux maîtres d'accueil temporaire de l'année en cours, aux enseignants et aux écoles via les canaux dédiés (Magistère, listes de diffusion, messageries académiques, publications Informalire).

Les enseignants nouvellement motivés par la mission ou souhaitant renouveler leur engagement pourront, au cours de l'année scolaire, se signaler directement à l'inspecteur de circonscription qui constituera ainsi un vivier.

B. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

La campagne de recrutement et le dépôt des candidatures sont **entièrement dématérialisés** sur la plateforme Colibris.

Le prochain dépôt des candidatures s'effectuera à la mi-mai 2025 (les dates seront communiquées en amont, dès qu'elles auront été configurées dans Colibris pour la campagne 2024/25). Les enseignants volontaires rempliront précisément les champs définis et téléchargeront une lettre de motivation.

Pour chaque candidature, l'inspecteur de circonscription émettra un avis en ligne sur la fiche du candidat. Les candidatures seront ensuite analysées par les services académiques.

Pour les enseignants ayant déjà exercé la mission l'année scolaire précédente, la lettre de motivation ne sera pas requise. L'inscription en ligne sera suffisante. Le renouvellement de la mission de maître d'accueil temporaire restera cependant subordonné à l'avis favorable de l'IEN de circonscription puis à la décision de l'académie.

Dans le courant du mois de juin 2025, les candidats recevront un mail personnalisé pour les informer s'ils ont été retenus ou non. Le Rectorat arrêtera les listes définitives qui seront ensuite retournées à chaque circonscription.

2. STAGES DES ÉTUDIANTS : parcours, calendrier, engagement et rémunération des maîtres d'accueil

A. LES DIFFÉRENTS PARCOURS

Les maîtres d'accueil temporaires reçoivent principalement des étudiants inscrits à trois types de parcours académiques et universitaires.

1. Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)

Ce parcours de formation est adossé à une licence universitaire. Les étudiants sont formés et suivis par leur lycée de rattachement et leur université :

- Les étudiants **relevant du lycée Edgar Quinet** sont inscrits en **licence d'Anglais à Sorbonne Université**. Leur formation universitaire et académique est assurée par les professeurs du lycée Edgar Quinet, ceux de l'UFR d'Études Anglophones ainsi que par l'INSPÉ de Paris.
- Les étudiants **relevant du lycée Claude Bernard** sont inscrits en **licence d'Arts Plastiques à Paris I Panthéon Sorbonne**. Leur formation universitaire et académique est assurée par les professeurs du lycée Claude Bernard ainsi que par ceux de l'UFR d'Arts Plastiques.

2. Classe Préparatoire au Professorat des Écoles (CPPE)

Ce parcours de formation expérimental constitue une classe préparatoire générale au lycée Henri IV. Les étudiants sont inscrits à l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) et sont formés et suivis par le lycée et l'académie, ainsi que par l'INSPÉ de Paris. Leur formation est volontairement polyvalente et inclut une initiation aux apports récents de la recherche sur les apprentissages.

3. Master 1 des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

La formation des étudiants M1 et M2 MEEF est assurée par l'INSPÉ de Paris, dont l'équipe associe des professeurs et enseignants chercheurs de l'INSPÉ, des professeurs en temps partagés et des PEMF. L'accompagnement du stage est mené par les PEMF. Les étudiants bénéficient également d'ateliers de pratique professionnelle dans les classes des PEMF.

B. CALENDRIER DES STAGES

Groupe de stagiaires	PPPE anglais Lycée E. Quinet	PPPE arts plastiques Lycée C. Bernard	CPPE Lycée Henri IV	INSPÉ de Paris
L1	- du 12 au 15/11/2024 - du 10 au 14/02/2025 - du 19 au 23/05/2025	- du 02 au 06/12/2024 - du 10 au 14/03/2025 - du 10 au 13/06/2025	- du 18/11/2024 au 29/11/2024	
L2	- du 04 au 08/11/2024 - du 20 au 24/01/2025 - du 12 au 16/05/2024		- du 02/06/2025 au 13/06/2025	
L3	- mobilité internationale	- mobilité internationale ou formation académique et stage dans les classes de cycle 3		
M1				- du 18 au 29/11/24 - du 13 au 24/01/25 - du 31/03 au 11/04/25

C. ENGAGEMENT DES MAITRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Les maîtres d'accueil temporaire s'engagent à être disponibles pour toutes les vagues de stage et à accueillir potentiellement tous les étudiants concernés, quel que soit leur parcours universitaire. En cas d'empêchement ou d'indisponibilité connus ou ponctuels à ces périodes (maladie, classes transplantées...), ils doivent immédiatement prévenir le Rectorat via l'adresse académique des conseillers pédagogiques départementaux : cpd.a-dasen@ac-paris.fr. Dès que la mise en stage est effectuée, les maîtres d'accueil sont prévenus -sauf cas exceptionnel ou désistement- a minima deux semaines à l'avance, du nombre d'étudiants reçus, de leurs noms et des dates de stage.

Avant le début du stage, les responsables des parcours de formation universitaire des différents établissements envoient par courriel aux maîtres d'accueil les documents de suivi et d'évaluation du stage. Ils précisent les éléments importants, les attentes majeures du stage pour les étudiants et leur communiquent les modalités de dépôt des évaluations.

Lors du stage d'observation, le directeur ou la directrice de l'école s'assure de la qualité de l'accueil, de la présence et de l'assiduité de l'étudiant. Le cas échéant, il signale toute absence à l'IEC de circonscription ainsi qu'aux conseillers pédagogiques départementaux (cpd.a-dasen@ac-paris.fr) qui en avertissent les scolarités.

L'activité de l'étudiant est celle d'une observation outillée de la classe, des pratiques pédagogiques, des élèves, lui permettant un premier contact avec le métier. Cette observation est **graduelle et adaptée** selon l'année de licence et l'aisance de l'étudiant. Elle est préparée en amont :

- par les professeurs des étudiants, dans le cadre de leurs cours au lycée et à l'université (précision des attentes et des objectifs du stage)
- par les maîtres d'accueil temporaires (objectifs de la période d'observation en appui sur les documents de préparation de l'enseignant (cahier-journal, fiches de préparation...))

D. RÉMUNÉRATION

PPPE / CPPE	M1 MEEF
Pour un étudiant pour trois semaines de stage	Pour un étudiant pour 6 semaines de stage
75 euros	150 euros
Les sommes sont calculées au prorata de la durée de l'accueil réalisé et du nombre d'étudiants accueillis	

4. RESSOURCES ET FORMATION

A. RESSOURCES

Les maîtres d'accueil temporaire bénéficient de l'accès à un espace Magistère dédié à la mission. Ce dernier recense toutes les informations -institutionnelles, académiques, pédagogiques, organisationnelles- nécessaires au bon déroulement des stages et à l'accompagnement des étudiants. Il est très régulièrement actualisé et requiert une consultation fréquente.

Ils disposent également des documents de formation co-construits en groupes de travail thématiques avec les conseillers pédagogiques et les maîtres-formateurs lors de la plénière du mois de juin 2024. Ces documents visent à enrichir leurs propositions pédagogiques et à les accompagner dans leur rôle auprès des étudiants.

B. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre des 108 heures annuelles, les maîtres d'accueil temporaire bénéficient de cinq heures d'accompagnement et de formation pour l'exercice de leur mission. La mise en œuvre de ce volume horaire est validée conjointement par l'inspecteur de circonscription et l'académie. Les durées et les heures effectuées sont suivies. La formation peut se décliner suivant les modalités ci-dessous :

1. Visioconférences et webinaires

Un webinaire réunissant les différents professeurs chargés de la formation des étudiants à l'INSPE et /ou dans les universités est organisé en période 2 afin que soient présentés aux MAT les enjeux de formation et les attendus des stages d'observation. Les MAT font également remonter leurs questions aux formateurs en amont via le Magistère afin de leur apporter en direct les réponses à leurs questionnements premiers de formateurs en devenir.

À l'issue des vagues de stage des étudiants PPPE, CPPE et M1, les maîtres d'accueil bénéficient de visioconférences d'échanges entre pairs. Ils font part de leurs analyses et de leurs observations sur le stage et les points d'amélioration possibles pour l'accueil des étudiants.

Lors de ce temps, ils peuvent partager les séances construites avec les étudiants et/ou les activités qu'ils leur ont confiées, les supports sur lesquels ils se sont appuyés et les ressources qu'ils ont utilisées. Ces échanges permettent d'enrichir les propositions, suivant les idées recueillies. Chaque visioconférence fait l'objet d'un relevé de conclusions téléchargé sur le Magistère.

2. Groupes de travail

Dans le cadre du suivi des étudiants, les maîtres d'accueil peuvent être réunis lors de groupes de travail organisés par la mission académique. Ces groupes de travail peuvent être conduits en présence de l'inspecteur de circonscription, des conseillers pédagogiques, du professeur responsable de la cohorte à l'INSPÉ, à l'Université ou au lycée, des maîtres formateurs chargés des tutorats M1, chacun suivant sa disponibilité. Par le retour réflexif et le questionnement entre pairs, ils s'interrogent sur les gestes professionnels du formateur. Ces groupes de travail sont construits et harmonisés avec les conseillers pédagogiques de circonscription et les professeurs des écoles maîtres-formateurs volontaires.

3. Plénière annuelle des MAT

À la fin de l'année scolaire, à l'issue de la campagne de recrutement, la nouvelle cohorte des maîtres d'accueil est réunie par l'académie et l'INSPÉ en plénière pour faire le bilan de l'année et présenter les perspectives de l'année suivante.

La directrice académique des services de l'Éducation nationale
chargée des écoles et des collèges
signé **Christelle GAUTHEROT**

Tableaux du calendrier des stages et de la rémunération

Groupe de stagiaires	PPPE anglais Lycée E. Quinet	PPPE arts plastiques Lycée C. Bernard	CPPE Lycée Henri IV	INSPÉ de Paris
L1	- du 12 au 15/11/2024 - du 10 au 14/02/2025 - du 19 au 23/05/2025	- du 02 au 06/12/2024 - du 10 au 14/03/2025 - du 10 au 13/06/2025	- du 18/11/2024 au 29/11/2024	
L2	- du 04 au 08/11/2024 - du 20 au 24/01/2025 - du 12 au 16/05/2024		- du 02/06/2025 au 13/06/2025	
L3	- mobilité internationale	- mobilité internationale ou formation académique et stage dans les classes de cycle 3		
M1				- du 18 au 29/11/24 - du 13 au 24/01/25 - du 31/03 au 11/04/25

PPPE / CPPE	M1 MEEF
Pour un étudiant pour trois semaines de stage	Pour un étudiant pour 6 semaines de stage
75 euros	150 euros
<i>Les sommes sont calculées au prorata de la durée de l'accueil réalisé et du nombre d'étudiants accueillis</i>	